

Tableau des servitudes

AS1	P2rimètre de protection de la nappe de Campbon
I1	Servitude concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés sous pression - Canalisation d'hydrocarbures Donges – Vern sur Seiche
I4	Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques - Liaison aérienne 400 kV N°1 CALAN-CORDEMAIS-POSTE - Liaison aérienne 400 kV N°2 CORDEMAIS-POSTE-MARTYRE (LA) - Liaison aérienne 63 kV N°1 BLAIN-PONTCHATEAU Cf art.L321-1 et suivants et L323-3 et suivants du Code de l'Energie Cf décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique Cf décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 35 modifié de la loi n°46-628 du 8 avril 1946 concernant la procédure de déclaration d'utilité publique des travaux d'électricité et de gaz qui ne nécessitent que l'établissement des servitudes ainsi que les conditions d'établissement des dites servitudes Coordonnées du service de maintenance du réseau : RTE – Groupe Maintenance Réseaux Atlantique 4 rue du Bois Fleuri BP 50423 – 44 204 Nantes cedex 2
PT2	Servitude relative à la protection des liaisons radioélectriques contre les obstacles - Liaison hertzienne Donges FRMRT - Genrouët